

Actualités FPr

173, 5.7.2006

Sommaire

1. Les coûts réels des cours interentreprises vont être déterminés
2. Professions de la santé: tous les partenaires sous le même toit...
3. Interventions parlementaires
4. CDIP: programme de travail actualisé, accord sur les écoles professionnelles approuvé
5. Maturité professionnelle: seuls 58% des titulaires poursuivent leurs études
6. Professions de l'automobile: nouvelles ordonnances en consultation
7. Danse scénique: première formation professionnelle initiale dans le domaine des arts
8. BE: nouvelles dispositions sur la formation professionnelle supérieure
9. Enquête sur le choix professionnel des jeunes Zurichois
10. OFFT - Bulletin semestriel: actualités sur la réforme de la formation professionnelle
11. L'Autriche modularise la formation professionnelle...
12. Apprentissage en Alsace: récompenser les "pionnières"

Documents complémentaires

Interview d'Urs Sieber, secrétaire général de l'OdASanté:
L'ASSC, la future voie royale des professions de la santé

Manifestations

Impressum:

Editeur: Confédération suisse des offices de formation professionnelle CSFP et Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT
Copyright: CSFP et OFFT, diffusion libre (sauf indication contraire) Prière d'indiquer la source et d'envoyer un justificatif à la rédaction
Collaborateurs: Annemarie Abbondio (ao), Jacques Amos (ja), Josette Fallet (jf), Daniel Fleischmann (df), Phuoc Ngo (pn) et Emil Wettstein (wt)

Membres du groupe de pilotage: Robert Galliker, CSFP; Dani Duttweiler, OFFT; Yvonne-Marie Ruedin, CRFP
Rédacteur responsable de la présente édition: Emil Wettstein, Zürich (mailto:redaction@afpr.ch). Traduction: Josette Fallet
Pour s'abonner et/ou se désabonner ainsi que pour annoncer des changements d'adresse mailto:adm@afpr.ch
Les éditions précédentes peuvent être consultées sur Internet: <http://www.afpr.ch>

1. Les coûts réels des cours interentreprises vont être déterminés

jf. Le SQUF - Service de l'économie pour les questions de formation professionnelle - et la CSFP - Conférence suisse des offices de la formation professionnelle - ont réalisé ensemble un concept unique pour recenser le coût réel actuel des cours interentreprises (CIE). Le SQUF vient d'inviter toutes les organisations du monde du travail à saisir les coûts actuels pour chaque profession. Les résultats de l'enquête permettront de déterminer des chiffres fondés et justifiés pour le versement des subventions dès 2008. Pour de plus amples informations: http://www.squf.ch/squf_fr/actualites/nouveautes
Urs Waldispühl, chef de projet SQUF, <mailto:info@squf.ch>
Jean-Daniel Zufferey, chef de projet nLFPr CSFP, <mailto:zufferey@edk.ch>

2. Professions de la santé: tous les partenaires sous le même toit...

df. Urs Sieber est depuis six mois à la tête de la nouvelle OdASanté, l'association faîtière des professions non médicales de la santé. Les employeurs, les salariés et les cantons y sont représentés. Cette composition pourrait poser problème. Sieber évoque dans son interview avec ActualitéFPr comment il entend procéder. Il explique que la formation d'"assistante en soins et santé communautaire" doit devenir la voie royale des professions de la santé. Par ailleurs, la création d'une formation professionnelle initiale de deux ans est à l'étude. Pour en savoir plus: <http://www.afpr.ch/pdf/afpr3547.pdf>

3. Interventions parlementaires

wt. Dans son postulat (06.3054), le conseiller national Didier Berberat (NE) demandait au Conseil fédéral d'examiner la possibilité de faire supporter aux entreprises les frais d'inscription aux tests privés. Le Conseil fédéral regrette cette évolution. Il ne serait à son avis cependant pas très cohérent de demander aux entreprises de prendre les coûts de ces tests à leur charge. Cette manière de procéder ne pourrait pas être

appliquée dans la pratique, tant il est vrai qu'en règle générale les jeunes postulent auprès de plusieurs entreprises et dans différentes branches de l'économie.

Position des responsables des tests Basic-check et Mutlcheck (en allemand):

<http://www.bbaktuell.ch/pdf/bba3557.pdf>

Dans les cas ci-après, la réponse du Conseil fédéral est en préparation ou l'intervention est en cours de traitement au parlement: motion Stéphane Rossini, Financement de la formation postgrade (06.3161); interpellation Didier Burkhalter, Validation des acquis. Promouvoir l'application des innovations de la législation sur la formation professionnelle (06.3242); motion Hugo Fasel, Création de places d'apprentissage (06.3393) et postulat Meinrado Robbiani, Jeunes, formation professionnelle et chômage (06.3379). Le postulat CSEC-CN "Rapport sur le nombre insuffisant de places d'apprentissage" (06.3018) est liquidé. Textes: <http://www.parlament.ch> puis recherche par le numéro de l'objet

4. CDIP: programme de travail actualisé, accord sur les écoles professionnelles approuvé

jf/df. L'Assemblée plénière de la CDIP a adopté, le 22 juin 2006, l'Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (accord sur les écoles professionnelles, AEPr). L'accord règle la contribution des cantons signataires aux frais de l'enseignement professionnel ainsi qu'aux frais des formations professionnelles à plein temps. Il doit être ratifié par les cantons et entrera en vigueur au début de l'année scolaire 2007/2008 pour autant que 15 cantons y aient adhéré.

Texte de l'accord:

<http://www.afpr.ch/pdf/afpr3556.pdf>

Comme l'indique le programme de travail adopté le 22 juin, la CDIP entend accélérer la mise en oeuvre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, promouvoir la formation continue, optimiser la transition scolarité obligatoire - degré secondaire II. Pour de plus amples informations:

www.edk.ch/Aktuell_d_f_e/mainAktuell_d.html
ou <http://www.afpr.ch/pdf/afpr3549.pdf>

5. Maturité professionnelle: seuls 58% des titulaires poursuivent leurs études

df. En 2005, 27'200 personnes ont obtenu un certificat de maturité, soit 26% de plus qu'en 2000. Les femmes ont obtenu un peu plus de la moitié (52%) de l'ensemble des certificats. 10'700 femmes et hommes ont obtenu une maturité professionnelle (MP). Les orientations technique et commerciale totalisent à elles deux 87% de l'ensemble des MP délivrées. Selon l'Office fédéral de la statistique (OfS), une fois leur maturité en poche, près de huit personnes sur dix poursuivent leurs études dans une haute école. Ils sont 90% des bacheliers gymnasiens à le faire et 58% des titulaires d'une MP. Le taux de passage vers les hautes écoles est bas (40%) parmi les titulaires d'une MP commerciale. Davantage d'informations: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/bildung_und_wissenschaft/uebersicht/blank/medienmitteilungen.html ou <http://www.afpr.ch/pdf/afpr3550.pdf>

6. Professions de l'automobile: nouvelles ordonnances en consultation

ao. L'OFFT vient d'ouvrir la consultation concernant les ordonnances sur la formation professionnelle initiale dans les professions suivantes: mécatronicien-ne d'automobiles CFC, mécanicienne en maintenance d'automobiles CFC, assistant-e en maintenance d'automobiles AFP. Informations: www.bbt.admin.ch/aktuell/vernehmlassung/index.html?lang=fr&print_styl=

7. Danse scénique: première formation professionnelle initiale dans le domaine des arts

df. Celle ou celui qui entend faire carrière dans la danse doit commencer sa formation très tôt. C'est l'une des réflexions qui ont conduit à la décision de déplacer la formation offerte à Zurich du degré tertiaire au degré secondaire II. En janvier 2006, le groupe de travail Masterplan

formation professionnelle a accepté le projet-pilote présenté par les cantons de Vaud et de Zurich ainsi que par l'association faîtière Danse Suisse. Le calendrier prévoit le lancement de classes-pilote à Zurich et à Lausanne dès 2008. Davantage d'informations:

www.bbt.admin.ch/themen/berufsbildung/00106/00114/00348/index.html?lang=fr&la= ou <http://www.afpr.ch/pdf/afpr3545.pdf>

8. BE: nouvelles dispositions sur la formation professionnelle supérieure

df. Les participants aux filières de la formation professionnelle supérieure (préparation aux examens professionnels et professionnels supérieurs, aux diplômes des écoles supérieures) devaient jusqu'ici s'acquitter de taxes semestrielles dont le montant variait selon les orientations. Ces taxes sont fixées entre 600 et 3000 francs dans la nouvelle Ordonnance de Direction sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (ODFOP). Le concept d'harmonisation proposé par le Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale Bass n'a pas été approuvé. Ce document

(<http://www.bbaktuell.ch/pdf/bba3414a.pdf>) n'existe pas en français. En publiant l'ODFOP susmentionnée, le canton de Berne met un terme à la législation d'application de la nLFPr. Téléchargement de l'ODFOP: <http://www.afpr.ch/pdf/afpr3414.pdf>

9. Enquête sur le choix professionnel des jeunes Zurichois

wt. Parmi les élèves de l'école secondaire, ceux des sections supérieures sont de plus en plus nombreux à entrer en apprentissage alors que ce choix était auparavant réservé aux élèves de la section préprofessionnelle. Le nombre des jeunes sans solution au terme de la scolarité obligatoire augmente dans les communes et les quartiers défavorisés. Tel est le résultat d'une vaste enquête sur les choix scolaire et professionnel des jeunes Zurichois.

Documents en allemand:

www.statistik.zh.ch/statistik.info/statistikinfo.php?p=4&LinkId=492 ou
<http://www.bbaktuell.ch/pdf/bba3542.pdf>

10. OFFT - Bulletin semestriel: actualités sur la réforme de la formation professionnelle

bbt. L'OFFT vient de publier le guide pour la déclaration de portée obligatoire de fonds en faveur de la formation professionnelle. Il donne une vue d'ensemble sur la création de fonds de branche selon l'art. 60 de la loi sur la formation professionnelle. C'est aussi un moyen de planification à l'usage des organisations du monde du travail. Cette information est extraite de la dernière édition des actualités sur la réforme de la formation professionnelle publiées par l'OFFT. Téléchargement à l'adresse:
www.bbt.admin.ch/themen/berufsbildung/00104/index.html?lang=fr ou
<http://www.afpr.ch/pdf/afpr3558.pdf>

11. L'Autriche modularise la formation professionnelle...

wt/df. ... mais la conception d'un module n'est pas celle que l'on entend chez nous. Un module dure d'un à deux ans. Une profession modulaire se compose d'un module de base, d'au moins un module principal et d'un ou de plusieurs modules spéciaux. Cette conception figure dans le projet de loi adopté en juillet par le Conseil des ministres. Tous les documents mentionnés ci-après le sont en allemand. Conception:

<http://www.bbaktuell.ch/pdf/bba3110a.pdf>
Deux rapports et une étude d'ibw Wien contiennent les résultats d'une analyse du statu quo et d'une consultation d'experts au sujet de la modularisation:

http://www.ibw.at/html/rb/pdf/rb_20_archan.pdf
ou <http://www.bbaktuell.ch/pdf/bba3110b.pdf> et
http://www.ibw.at/html/rb/pdf/rb_21_archan.pdf
ou <http://www.bbaktuell.ch/pdf/bba3110b.pdf>

12. Apprentissage en Alsace: récompenser les "pionnières"

ja. "Encourager les jeunes filles à choisir des secteurs professionnels porteurs d'emploi et dans lesquels elles sont peu présentes", tel est l'objectif d'un prix attribué annuellement à 15 apprenties. Banal en Suisse? Non, puisque c'est en Alsace que ce concours est ouvert aux jeunes filles suivant une formation duale. Il est vrai que la définition de "peu présentes" n'est pas très restrictive: l'inscription est ouverte aux filles apprenties dans une formation où l'effectif féminin est inférieur à 30%. Ce prix existe depuis plusieurs années et sera attribué la prochaine fois en octobre 2006.

Renseignement complémentaire:
apprentissage@region-alsace.fr ou 0033 388 21 68 49 et www.apprentissage-region-alsace.org/PDAF/PDAF1.htm, dossier de candidature, lauréates des éditions précédentes

Interview d'Urs Sieber, secrétaire général de l'OdASanté

L'ASSC, la future voie royale des professions de la santé

ActualitésFPr 173 du 5 juillet 2006

Urs Sieber est depuis six mois à la tête de la nouvelle OdASanté, l'association faîtière des professions non médicales de la santé. Les employeurs, les salariés et les cantons y sont représentés. Cette composition pourrait poser problème. Sieber évoque dans son interview avec Actualités FPr comment il entend procéder. Il explique que la formation d'«assistant-e en soins et santé communautaire» doit devenir la voie royale des professions de la santé.

ActualitésFPr: Monsieur Sieber, l'OdASanté vient de s'installer à la Seilerstrasse 2 à Berne, à 200 mètres de l'OFFT. Etait-ce votre dessein de vous rapprocher de l'OFFT?

Gregor Saladin: Nous voulions surtout être proches de la gare. Mais nous sommes aussi très contents de nous trouver à proximité de l'OFFT.

Combien de personnes travaillent à l'OdASanté?

Nous sommes deux actuellement: moi-même et une seconde personne qualifiée qui travaille à 80%. Mais nous allons bientôt élargir notre équipe, probablement par un collaborateur/une collaboratrice scientifique de Suisse romande.

Vous semblez attacher beaucoup d'importance aux relations avec la Suisse romande?

L'intégration de la Suisse occidentale et du Tessin est en effet un aspect prioritaire des affaires que nous traitons actuellement. Nous sommes une association nationale, l'association faîtière de la formation professionnelle dans le domaine de la santé.



Urs Sieber, secrétaire général de l'OdASanté

Outre l'Oda Santé, de nombreuses OdASanté cantonales ont été créées ces derniers mois. Quelles en sont les missions?

Elles nous conseillent et nous leur donnons des informations. Les voix de ces conférences régionales sont très importantes.

Y a-t-il des OdASanté cantonales en Suisse romande?

Oui, au Valais, au Jura et à Genève. Il est important que les nouvelles organisations soient intégrées dans le système global suisse. Nous leur apportons notre soutien dans leurs démarches.

Le Comité directeur et l'Assemblée des membres de l'OdASanté comptent des représentants des organisations patronales mais

Le rôle de la Croix-Rouge suisse

Les tâches de la Croix-Rouge suisse dans la formation professionnelle ne relèvent plus, aujourd'hui, que de l'ancien droit selon un contrat (OFFT, CRS) valable de 2006 à 2011. La CRS procède à la reconnaissance des titres et des diplômes étrangers dans le domaine de la santé; elle assure également la qualité des formations selon l'ancien droit (règlements CDS – CRS). Ces formations selon l'ancien droit expireront au plus tard en 2011. Outre l'assurance de la qualité, la CRS continuera à s'occuper de la statistique et à se charger de la procédure d'équivalence DN I infirmiers/ères diplômé-e-s ainsi que de la reconnaissance des titres de formation cantonaux (changements de titres). Il en va de même du registre des diplômes des professions de la santé tenu par la CRS. Les activités de la CRS dans le domaine de l'information et de la documentation sur les professions de la santé seront suspendues fin 2006. Le département de la formation professionnelle de la CRS réduira de moitié ses effectifs début 2007

(informations extraites du Rapport annuel 2005 de la CRS, Formation professionnelle et du Bulletin transition, I/06).

aussi des salariés et des cantons. C'est assez inhabituel.

Oui. A la différence de la Conférence des OdASanté cantonales qui est constituée majoritairement d'employeurs, les cantons sont représentés dans l'OdASanté par la FSAS - «Association faitière indépendante des organisations professionnelles suisses dans le domaine de la santé» - et la CDS.

Ça pourrait poser problème. Les intérêts des employés et des employeurs sont rarement identiques.

Vous avez raison. Mais nous avons tout simplement rétrogradé d'un échelon interne les discussions qui doivent avoir lieu au sein des commissions fédérales pour les autres formations professionnelles. Nous arrivons ainsi à conclure assez rapidement des accords sur les questions de fond, nous présentons des solutions plus pondérées aux autorités fédérales. C'est un avantage pour l'OFFT et pour nous. Nous sommes ainsi reconnus à notre juste valeur et écoutés. Nous représentons plus de 10% de tous les diplômes de formation professionnelle.

Quelles sont les formations représentées par l'OdASanté?

Les professions non médicales sont en principe de notre ressort. L'OdASanté s'occupe de toutes les professions et des qualifications ultérieures s'y rapportant exercées par les personnes qui travaillent dans une branche ou un champ professionnel du secteur de la santé. En Suisse alémanique, au degré secondaire II, ce sont les assistant-e-s en soins et santé communautaire ainsi que les podologues

CFC. Dans le domaine de la formation professionnelle supérieure, on trouve les professions mentionnées dans l'annexe 4 à l'Ordonnance du DFE du 11 mars 2005 sur les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures et les filières offertes actuellement dans les écoles supérieures: thérapie d'animation, hygiène dentaire, obstétrique, radiologie médicale, technique de laboratoire médical, technique opératoire, orthoptique, soins infirmiers, podologie, sauvetage. Le champ d'application n'est toutefois pas exhaustif. L'ergothérapie, la physiothérapie et la diététique seront enseignées dans les hautes écoles spécialisées. Nous nous occupons notamment de l'interface ES-HES.

De quels dossiers vous occupez-vous en ce moment?

L'OdASanté a été fondée en mai 2005. Elle s'est montrée déjà très active durant cette première année d'activité. Le projet Progresso me revient à l'esprit; il avait pour objet la structuration des formations continues, un projet très important pour la formation de base et le développement du champ professionnel. Les travaux préparatoires à la révision de l'ordonnance sur la formation des «assistant-e-s en soins et santé communautaire» et du plan d'études-cadre en «soins infirmiers» sont tout aussi importants. Nous avons aussi ouvert des dossiers au niveau opérationnel:

- la collaboration au développement des plans d'études cadre ES; il y a actuellement neuf projets;
- la validation des acquis;
- l'information professionnelle et le marketing;
- l'étude quant à une formation professionnelle initiale de deux ans avec attestation fédérale;
- l'obtention a posteriori du titre HES.

D'autres structures doivent être créées au niveau stratégique pour garantir une collaboration efficace avec nos partenaires. L'OdASanté a besoin d'un concept financier à long terme et d'un concept de communication; nous devons trouver une clé de répartition des tâches entre nous et les associations cantonales et clarifier l'interface avec les professions sociales.

Parle-t-on encore de la position des professions de la santé dans la systématique de formation?

Ce sujet est pour ainsi dire clos; la CDS a pris des décisions à temps. Cependant, les masseuses et les masseurs doivent encore décider dans quelle catégorie ranger leur formation. Le processus est sur la

bonne voie. Les associations préparent actuellement les bases en vue d'une prise de position.

En Suisse romande, le prestige des formations de la santé est depuis toujours plus élevé. Est-ce que cela pourrait être cause de tensions?

Vous avez raison. En Suisse romande, la formation en soins médicaux est proposée dans une haute école spécialisée alors qu'à l'avenir, en Suisse alémanique, 90% des soignant-e-s acquerront leur formation dans une école supérieure et 10% dans une haute école spécialisée. Nous nous devons de respecter cette différence culturelle mais aussi de veiller à ce que ce secteur reste transparent.

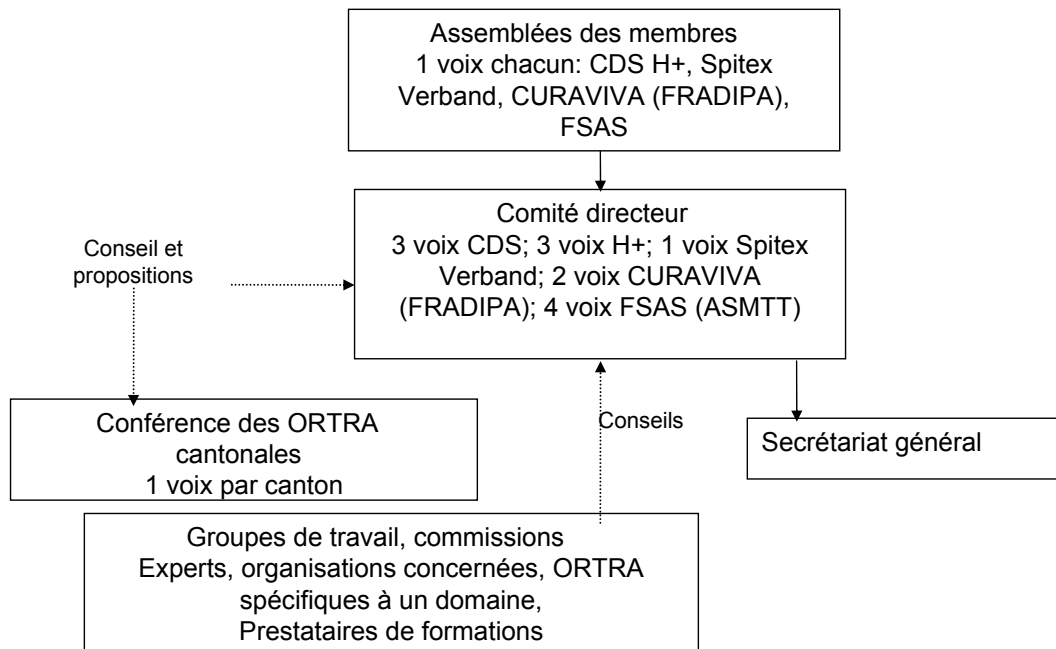
Vous avez mentionné la révision de l'ordonnance sur la formation des «assistant-e-s en soins et santé communautaire». Quel rôle doit tenir cette formation parmi les professions non médicales?

Cette formation rencontre un écho très favorable; les associations et les cantons s'y sont investis à

Portrait d'Urs Sieber

Urs Sieber, 48 ans, a suivi la formation traditionnelle en soins infirmiers à Liestal et a été promu cadre peu après avoir acquis quelque expérience. En 1988, ses études pédagogiques achevées, il enseigne à l'Ecole des soins infirmiers d'Aarau, puis est nommé directeur de l'Ecole de soins infirmiers de Liestal. Il participe alors à la restructuration de la formation en soins infirmiers. En 1998, il entre à la Croix-Rouge suisse où il est expert en formation professionnelle pendant sept ans. Membre du groupe de régulation Formation professionnelle, il s'occupe surtout de l'application juridique de la nouvelle loi sur la formation professionnelle. De 2003 à 2005, il suit une formation en cours d'emploi d'Executive Master of Nonprofit Management et des études post-grade à la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse, (Soleure/Olten). Urs Sieber habite à Frenkendorf (BL). Il est marié et n'a pas d'enfant.

fond. La profession d'assistant-e-s en soins devrait devenir la voie royale des professions non médicales. La formation doit conserver une orientation large et conduire aux professions en soins médicaux tout comme aux activités techniques et thérapeutiques – jusqu'au niveau HES.



- CDS** Conférence suisse des directrices et directeurs de la santé publique
- Spitex** Association suisse des services d'aide et de soins à domicile
- FSAS** Fédération suisse des associations professionnelles du domaine de la santé (coreprésentation de l'Association suisse des professions médico-techniques et médico-thérapeutiques de la santé ASMTT)
- H+** Les Hôpitaux de Suisse
- FSAS** Association faitière des organisations professionnelles de la santé
- CURAVIVA** Association des homes et institutions sociales suisses (coreprésentation de la Fédération romande des associations d'institutions pour personnes âgées FRADIPA)
- ASMTT** Association suisse des professions médico-techniques et médico-thérapeutiques de la santé

Cette formation peut potentiellement offrir la maturité professionnelle?

Oui, bien sûr. Certaines de ces formations offrent déjà une maturité professionnelle intégrée. Nous avons constaté, dès le début, une palette variée de prestations chez les apprenant-e-s; le potentiel existe sans aucun doute.

La révision de l'ordonnance a-t-elle pour but d'augmenter le niveau d'exigences ?

Absolument pas.

Vous avez aussi mentionné qu'une formation professionnelle initiale de deux ans avec attestation pourrait être créée.

La discussion vient à peine de commencer. Nous pouvons nous demander aujourd'hui s'il serait

sensé d'offrir une telle formation aux apprenant-e-s et aux prestataires de formation. Les questions pertinentes sont en phase d'élucidation dans le cadre d'un avant-projet. C'est une discussion très intéressante qui montre d'ailleurs qu'il est bon qu'employeurs et employés ainsi que les prestataires du secteur de la santé se retrouvent pour discuter dès le début.

Les questions ont été posées par Daniel Fleischmann,
daniel.fleischmann@swissworld.com

Layout: pn, traduction: Elisabeth Kleiner

Complément d'information sous
<http://www.formation-sante.ch>

Calendrier des manifestations

Edition 173, 05.07.2006

03-28 juil. 06 Académie d'été ECAV

L'Ecole cantonale d'art du Valais ECAV, Sierre, propose des cours et des séminaires de perfectionnement en dessin-peinture, peinture et poésie, estampe, sculpture-installation, photographie, vidéo, esthétique, musique et son, art thérapie et infographie. Délai d'inscription: 26 mai 2006 Pour en savoir plus: <http://www.ecav.ch> ,
<mailto:alain.antille@ecav.ch>

21- 22 sept. 06 La crise des frontières - Vers une ingénierie du développement régional

Le Laboratorio d'ingegneria della formazione e innovazione (LIFI) de l'Università della Svizzera italiana invitent à cette rencontre internationale. Elle a pour but de repenser et de relancer le débat sur l'importance des entités régionales et de leur développement. Les participants pourront adhérer à la rédaction d'un Manifeste visant à consolider en une déclaration les conclusions principales du Congrès. Pour en savoir plus: www.learningregions06.unisi.ch, comité organisateur: learningregions06@lu.unisi.ch Le 31 juillet 2006 est le dernier délai pour l'envoi des communications.

29 sept. 06 L'enseignement des langues en Suisse

De quels standards parle-t-on ? Entre diversité et adversité, quel consensus trouver ? Cette journée à Grangeneuve a pour but de clarifier les enjeux de l'enseignement des langues dans la formation professionnelle et de secondaire II. Au cours de différents ateliers, les participants auront l'occasion d'aborder la question de la standardisation des acquis. Pour en savoir plus: <http://www.isp.ch>

25 - 27.10.06 WORLDDIDAC Basel

Le point de rencontre international des enseignants de tous les cycles, des éducateurs et des spécialistes de la formation continue, des revendeurs et des fabricants. Des ateliers et des séminaires vous permettront en outre d'établir de précieux contacts. Centre des Foires de Bâle, www.worlddidacbasel.com

1-4 nov. 06 Forum des Métiers

Les entreprises, les associations et l'orientation se donnent régulièrement rendez-vous pour informer les élèves dès la 7e année sur les métiers et les possibilités de formation. Lieux de l'exposition: Yverdon-les-Bains. Pour en savoir plus <http://www.orientation.vd.ch/content/prestations/salons.php>

13 nov 06 Journée de la formation professionnelle, Genève

21 - 25 nov. 06 Berufsmesse Zürich

Le carrefour de l'orientation professionnelle et de la formation initiale et continue.